

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION
DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Lot 5 : Observation des Déchets Dangereux (DD)
et des filières REP**

**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE DES DECHETS
DANGEREUX ET DES FILIERES REP SUR LE
TERRITOIRE DE LA REGION GRAND-EST EN 2019**


anticiper • économiser • valoriser

Financé par :


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

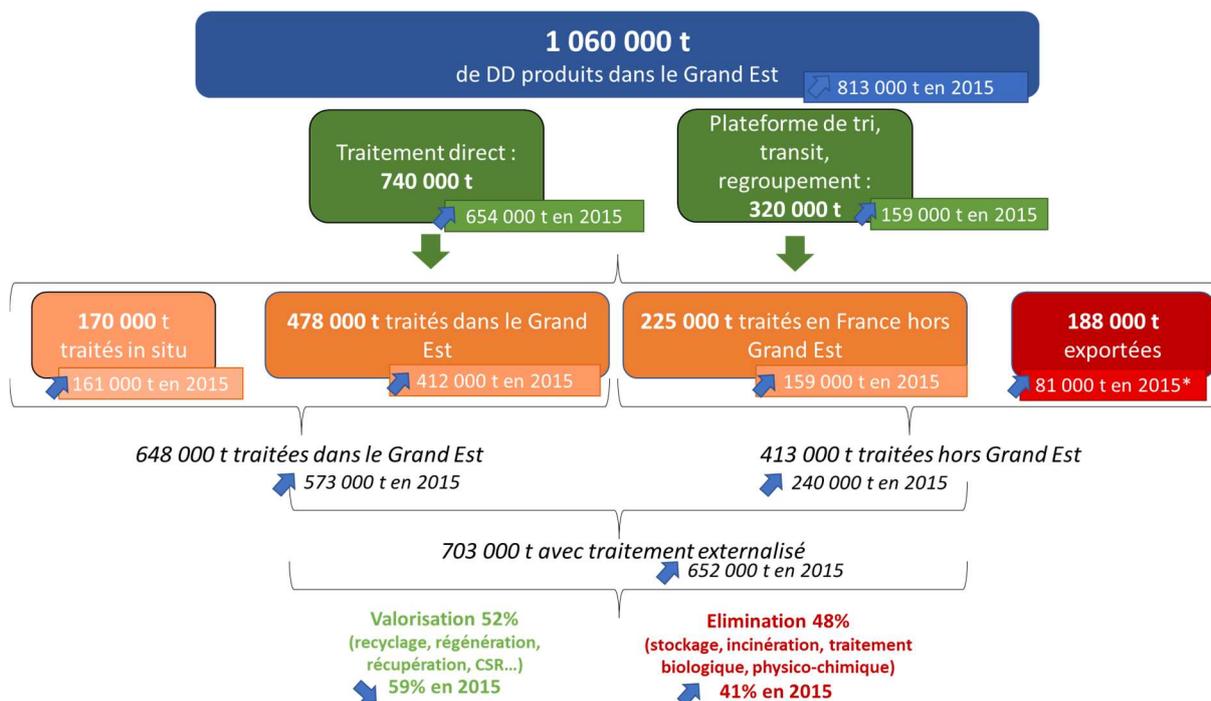
Analyse des DD et Filières REP en 2019

À la suite du PRPGD qui présentait un état des lieux régional de l'observation des Déchets Dangereux et des filières REP à partir des données de l'année 2015, ce rapport présente les données 2019 correspondant aux déchets dangereux ainsi qu'aux filières REP.

1. Evolution de la quantité de déchets dangereux produits

1.1 Déchets non diffus

Synthèse de la gestion des déchets dangereux non diffus produits dans la Région Grand Est



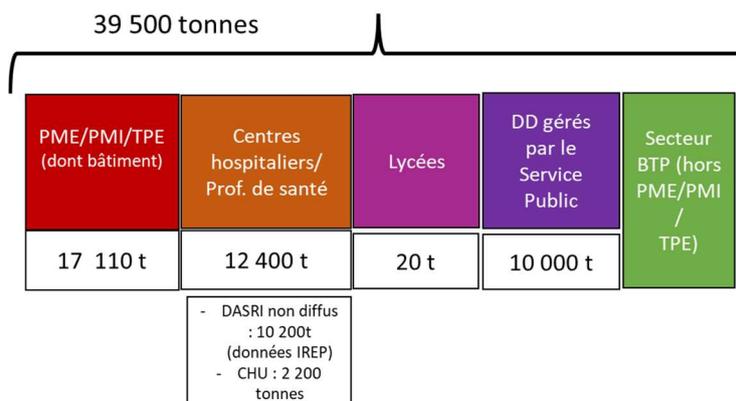
En 2019, **1 060 000 t de déchets dangereux non diffus ont été produits en Grand Est**. Plus de 80 % de ces déchets, soit 873 000 t, ont été traités en France en 2019, contre 732 000 t en 2015. Sur ces 873 000 t de déchets dangereux non diffus produits, environ 170 000 t, soit près **d'un quart, sont traités in-situ**.

Près de 70% des déchets dangereux non diffus sont directement traités, les 30% restant faisant l'objet d'opérations de transit ou de regroupement. Pour les déchets directement traités, le **pourcentage de valorisation est de 52% en 2019 contre 59% en 2015**. Les modes de traitement les plus utilisés sont dans l'ordre : le recyclage (33%), les traitements physico-chimiques (16%), le stockage (15%) et l'incinération (13%).

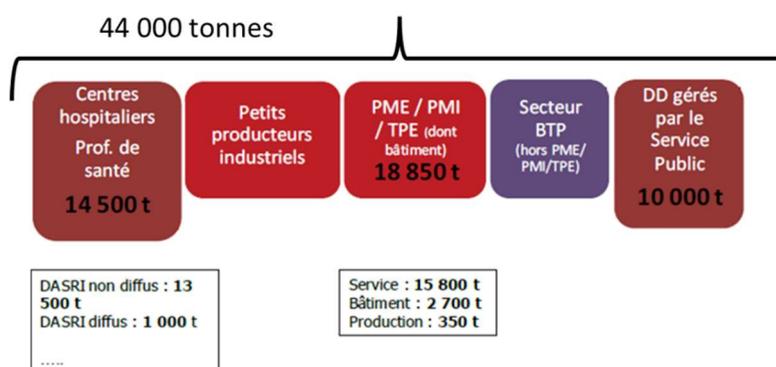
Analyse des DD et Filières REP en 2019

1.2 Déchets diffus

DD Diffus (petits producteurs) – données 2019



DD Diffus (petits producteurs) – données 2015



La production de déchets dangereux diffus en Région Grand Est est estimée à **40 000 t environ en 2019** pour 44 000 t en 2015, **on peut considérer leur production comme stable**. Cependant **la production de déchets dangereux par les PME/PMI/TPE a diminué de 18%** par rapport à 2015. On compte 2,7 kg/hab. de déchets dangereux contre 3,4 kg/hab. en 2015.

1.3 Les focus sur les déchets spécifiques

1.3.1 Déchets amiantés

En 2019 le gisement de déchets amiantés hors terres amiantées est de **26 000 t**, soit 3 300 t supplémentaires par rapport à 2015 (+14%). Le flux majoritaire concerne les matériaux de construction contenant de l'amiante, il représente 75% du gisement comme en 2015.

Diverses solutions sont mises en œuvre sur le territoire pour collecter l'amiante :

- des collectes ponctuelles (80 t),
- 3 déchèteries professionnelles accolées à une installation de stockage des déchets amiantés (220 t) du tonnage collecté),
- les déchèteries publiques acceptant de l'amiante (27 en 2018 contre 22 en 2015),
- des points de collecte (775 t, les départements des Vosges et du Bas-Rhin étant les mieux dotés).

1.3.2 VHU

Le nombre de VHU pris en charge en 2018 est de **118 000 unités**, **il a augmenté significativement par rapport à 2015 (+33%)**, et particulièrement sur le département du Bas-Rhin. Cette forte augmentation

Analyse des DD et Filières REP en 2019

peut être expliquée par l'impact de la prime à la conversion et par la régularisation administrative des entreprises du secteur depuis 2015. Le nombre d'entreprises agréées sur la Région Grand Est était en 2019 de 160 (+5 vis-à-vis de 2015). La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est reste inférieure à la moyenne nationale : 22,1 unités pour 1 000 hab. contre 24,2.

1.3.3 Terres polluées

En 2019, la quantité de terres polluées produite dans la Région Grand Est s'évalue à **157 000 t, elle a doublé depuis de 2015**. Cette donnée peut être très fluctuante en fonction des chantiers annuels de dépollution conduits sur le territoire. Ainsi, en 2019, le chantier de dépollution du SEITH a engendré la production de 111 600 t de terres polluées exportées au Pays-Bas.

Depuis 2015, la Région Grand Est compte 5 nouvelles installations de traitement des terres polluées.

1.3.4 REFIOM/REFIDI

En 2019, la quantité de REFIOM et REFIDI produite sur la Région Grand Est est de **36 200 t soit 24% supplémentaires par rapport à 2015**. La proportion de ce gisement traitée sur la Région Grand Est a augmenté de 4,5% par rapport à 2015, passant de 11 500 t en 2015 à 16 000 t en 2019 traitées sur la Région. Toute provenance confondue, les installations de la Région Grand Est ont traitées 54 307 t de REFIOM et REFIDI en 2019. Environ 68% du tonnage a été traité sur l'installation de RESOLEST. On note que 44% du tonnage produit en Région Grand Est a été traité en Région Grand Est (40% en 2015).

1.3.5 DASRI

En 2019, la **quantité de DASRI collectée sur la Région Grand Est est de 10 250 t soit 50% de plus par rapport à 2015**. Le taux de collecte de la Région Grand Est des DASRI est de 87 % et est supérieur au taux de collecte national (85%). Seul le département de la Moselle (72%) a un taux de collecte inférieur au taux de collecte national. Les tonnages traités sur la Région Grand Est sont de 9 400 t (92%), soit 5% de plus qu'en 2015.

Les capacités de traitement de DASRI dans le Grand Est, identiques à celles de 2015, semblent à ce jour suffisantes pour couvrir les besoins de la Région.

1.3.6 DEEE

En 2019, la **quantité de DEEE collectée sur la Région Grand Est est de 75 500 t**, équivalent à un ratio de 13,7 kg/hab. Le taux de collecte Régional est alors évalué à 51%, soit **relativement stable** vis-à-vis de 2015 (53%). Plus de la moitié du tonnage déclaré sur la base IREP provient du département de l'Aube, où se trouve une installation de traitement des DEEE REMONDIS Electrorecycling SAS. Le parc d'installation de traitement des DEEE n'a pas évolué depuis 2015. Il est à noter que la Région Grand-Est compte sur son territoire l'installation ARTEMISE, filière nationale du traitement des tubes lumineux.

1.4 Conclusion sur la production

Au total 1 100 500 t de déchets dangereux ont été produits en Région Grand Est soit 200 kg/hab.

On soulignera que **1 060 000 t ont été produits par les gros producteurs** (soit 96% et 192 kg/hab.) et **911 000 t ont été traités en Région Grand Est**. En 2015 la production a été estimée à 813 000 t **soit une augmentation de 35%, la quantité traitée est restée stable**.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

1.5 Conclusion sur les transferts de flux

En 2019 près de **40% des déchets produits en Région Grand Est, ont été traités hors Région (près de 20% à l'étranger** dont une proportion importante sont des terres polluées) contre 30% en 2015. **Ces écarts peuvent en partie être justifiés par une meilleure connaissance des flux transfrontaliers** (transmission de données par le PNTTD). Les régions majoritaires accueillant les DD de la RGE (20% restant) sont :

- la Région Hauts de France (+75% par rapport à 2015),
- la Région Auvergne Rhône Alpes
- et la Région Ile de France.

Les **principaux déchets exportés vers la région Hauts-de-France** sont :

les résidus de traitement de surface (26%), les résidus d'incinération de DND et DD (21%), les déchets liquides (14%) et les boues et pâteux (9%).

Les **principaux déchets importés depuis la région Hauts-de-France** sont :

les déchets de traitement physico-chimique (41%), les résidus d'incinération de DND et DD (26%) et les REFIOM (6%).

Les **principaux déchets exportés vers la région Auvergne Rhône-Alpes** sont :

les eaux de lavage industriel (33%), les déchets liquides (23%) et les solvants usés (16%).

Les **principaux déchets importés depuis la région Auvergne Rhône-Alpes** sont :

les résidus d'incinération de DND et DD (37%), les REFIOM (24%), les eaux de lavage industriel (19%) et les déchets amiantés (14%).

Les **principaux déchets exportés vers la région Ile de France** sont :

les REFIOM (49%) et les DEEE hors lampes (13%).

Les **principaux déchets importés depuis la région Ile de France** sont **les terres polluées (20%)**, les eaux de lavage industriel (18%), les déchets de construction (13%) et les REFIOM (12%).

Concernant **les flux transfrontaliers**, les **déchets sont principalement importés depuis :**

- **l'Allemagne (38%)**
- et la Belgique (17%).

Le type de **déchets dangereux importés, toutes origines confondues, sont les REFIOM et REFIDI (26%)** et les eaux de lavage industriel (22%).

Les **déchets dangereux de la région Grand Est sont principalement exportés vers les Pays-Bas (62%)** et l'Allemagne (20%). Ces **déchets, toutes destinations confondues, sont en grande majorité des terres polluées (65%)** et des déchets de construction (12%).

En 2019, la proportion de déchets issus de la Région et traités en Grand Est a diminué de 13% par rapport à 2015 tandis que **la proportion de déchets importés de l'étranger pour traitement a augmenté de 15%**.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

1.6 Les Filières REP :

1.6.1 Quantités de déchets produits dans le cadre des filières REP

Le tonnage total estimé pour l'ensemble des filières REP dont les données sont disponibles à ce jour est de **761 000 t** (soit 138,1 kg/hab.) en 2019 (données 2018 pour certaines filières) contre **635 700 t** (soit 114,2 kg/hab.) identifiés en 2015. **Derrière cette augmentation de 20%, on retrouve une augmentation généralisée et également une augmentation importante pour certains flux :**

- Déchets d'Éléments d'Ameublement professionnels (Valdelia) avec une multiplication du flux par 3,
- Huiles usagées : + 73%
- DEEE ménagers : + 34%
- Véhicule Hors Usage : + 33%
- Textiles, Linges, Chaussures : + 28%
- Pneus usagés : + 25%

Ces augmentations peuvent également être associées à une meilleure connaissance des données (notamment pour les VHU) et donc augmenter artificiellement.

1.6.2 Focus sur quelques REP :

1.6.2.1 Piles et accumulateurs

Sur le territoire de la Région Grand-Est, 1 200 t de piles et accumulateurs portables ont été collectées en 2019. Le ratio de collecte est donc de 216 g/hab., légèrement inférieur au ratio de collecte nationale de 231 g/hab. et **stable vis-à-vis de 2015** (220 g/hab.). La répartition de la collecte entre les deux éco-organismes est de deux tiers des tonnages par Corepile et un tiers par Screlec.

1.6.2.2 Meubles usagés

En 2019, selon Eco-Mobilier, la collecte en Région Grand Est s'est élevée à 90 400 t de meubles usagés (10% de la collecte nationale) soit **20% supplémentaires par rapport à 2015**.

Le taux de valorisation régional est de 93%, dont 57% de recyclage/réemploi-réutilisation.

Selon VALDELIA, en 2019, 93 500 t de DEA ont été collectées en France dont 3 900 t en Région Grand Est, soit 4% du gisement national et 4 fois plus par rapport à l'estimation de 2015.

A l'échelle nationale, le taux de recyclage/valorisation du gisement est de 80,5% et le taux de valorisation s'élève à 84%.

1.6.2.3 Textiles

Selon Eco TLC, en 2019, 26 000 t ont été collectées en Région Grand Est soit 4,7 kg/an/hab, **c'est-à-dire 30% de plus que l'estimation de 2015**. L'objectif national de collecte de 4,6 kg/an/hab. est donc **bien atteint**, et est supérieur à la moyenne nationale (3,7kg/an/hab.).

Analyse des DMA en 2019
1.7 Conclusion sur les filières REP

Type de produits	Tonnages 2019	Ratio kg/hab.	Tonnages 2015	Ratio kg/hab.	% différence 2019/2018 et 2015
Emballages ménagers	354 981 t	64,4 kg/hab.	326 000 t*	58,5 kg/hab.	+ 9%
Papiers graphiques			<i>*Tonnage issu du rapport DMA 2019 et incluant les cartons de déchèteries</i>		
Déchets d'Eléments d'Ameublement ménagers	90 406 t	16,4 kg/hab.	75 871 t	13,6 kg/hab.	+ 19%
Déchets d'Eléments d'Ameublement professionnels	3 940 t	0,7 kg/hab.	926 t	0,17 kg/hab.	+ 325%
DEEE ménagers	75 479 t	13,7 kg/hab.	56 304 t	10,1 kg/hab.	+ 34%
DEEE professionnels	NC	NC	NC	NC	
Textiles, Linges, Chaussures	25 963 t	4,7 kg/hab.	20 325 t	3,7 kg/hab.	+ 28%
Piles et accumulateurs	1 191,7 t	0,22 kg/hab.	1 206 t	0,22 kg/hab.	-1%
Médicaments Non Utilisés	1 020 t	0,185 kg/hab.	1 130 t	0,2 kg/hab.	-10%
DASRI issu de l'auto-traitement	70 t	0,01 kg/hab.	71 t	0,01 kg/hab.	-1%
Huiles usagées	34 200 t	6,2 kg/hab.	19 786 t	3,6 kg/hab.	+ 73%
Gaz fluorés	NC	NC	NC	NC	
Pneus	43 568 t (2018)	7,9 kg/hab. (2018)	34 732 t	6,2 kg/hab.	+ 25%



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Type de produits	Tonnages 2019	Ratio kg/hab.	Tonnages 2015	Ratio kg/hab.	% différence 2019/2018 et 2015
DDS	2 370 t	0,43 kg/hab.	2 295 t	0,4 kg/hab.	+ 3%
Mobil-homes	5,7 t	0,001 kg/hab.	NC	NC	
Véhicule Hors Usage	121 733 t (2018)	22,1 kg/hab. (2018)	91 870 t	16,5 kg/hab.	+ 33%
Déchets de l'agrofourriture	6 360 t	1,1 kg/hab.	5 191 t	0,93 kg/hab.	+ 23%
Cartouches d'impression bureautique	8 500 t	1,5 kg/hab.	NC	NC	
Produits pyrotechnique	NC	NC	NC	NC	
Bouteilles de gaz	NC	NC	NC	NC	
Bateaux de plaisance et de sport	NC	NC	NC	NC	
Total (sur catégories connues en 2015 et 2019/2018)	761 281,7 t	138,1 kg/hab.	635 707 t	114, 2 kg/hab.	+ 20%

2. Conclusion générale

Depuis 2015, une **augmentation généralisée de la quantité de déchets dangereux non diffus** a pu être constatée, **passant de 813 000 tonnes en 2015 à 1 060 000 tonnes en 2019**. En 2019, 80% du tonnage produit a été traité en France, dont 25% directement sur les sites de production (traitement *in situ*). **La quantité de déchets dangereux traités sur site est restée stable**, cependant **les quantités traitées hors de la Région Grand Est (en France ou à l'étranger) ont augmenté de manière significative**, +42% en France hors Grand Est et +132% à l'étranger. En ce qui concerne les modes de traitement, **le taux de valorisation a diminué** passant de 59% en 2015 à 52% en 2019.

La **production de déchets dangereux diffus est quant à elle restée relativement stable** entre 2015 et 2019, **passant d'environ 44 000 tonnes à 40 000 tonnes**. Une diminution de 18% de la quantité de déchets dangereux produits est tout de même constatée pour les PME, PMI et TPE.

Même si une augmentation générale de la production de déchets dangereux peut être observée, **certaines données sont à relativiser car en 2015 certaines informations étaient potentiellement incomplètes**. En effet, les données du PNTTD concernant les flux transfrontaliers n'étaient pas consolidées et seuls les tonnages issus de la base IREP ont été pris en compte. De plus, le nombre de VHU pris en charge a augmenté grâce à la prime à la conversion, mais aussi à la régularisation de certaines entreprises, qui de ce fait déclaraient officiellement leurs tonnages en 2019 contrairement à 2015.

Les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages (hors déchets in situ et traités hors Grand Est soit 702 000 t) sont :

- les déchets liquides,
- les résidus d'incinération,
- les résidus de traitement de surface,
- les VHU.

Les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux sont :

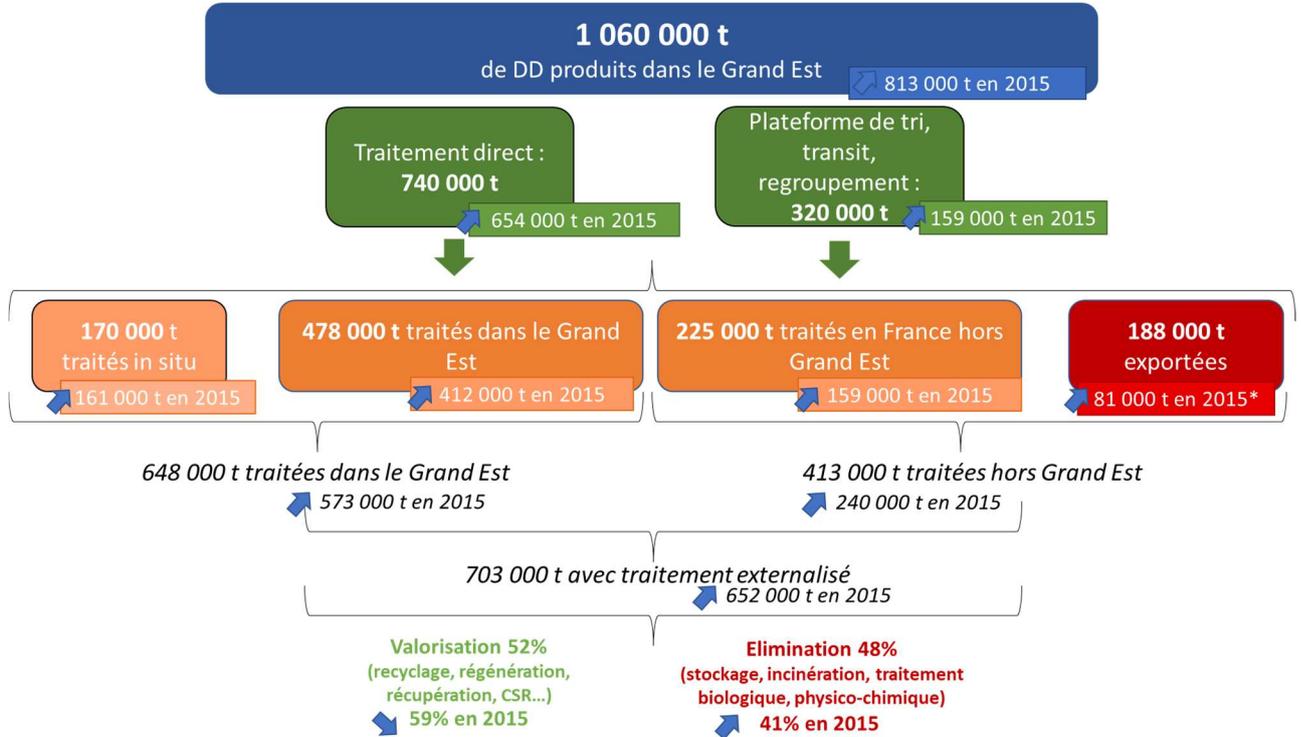
- l'industrie ;
- le traitement des déchets ;
- le traitement des eaux usées ;
- le traitement des sols pollués ;
- l'automobile ;
- le BTP ;
- les chaufferies.

Concernant les **filières REP**, une **augmentation générale des quantités collectées** peut être observée, notamment grâce à une meilleure connaissance pour certaines filières. Même si les objectifs fixés par le PRPGD ne sont pas tous atteints, la tendance est encourageante.

Analyse des DD et Filières REP en 2019

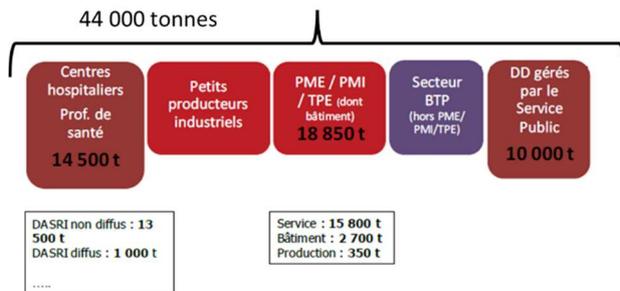
3. Synoptiques des flux

3.1 Déchets Dangereux Non Diffus

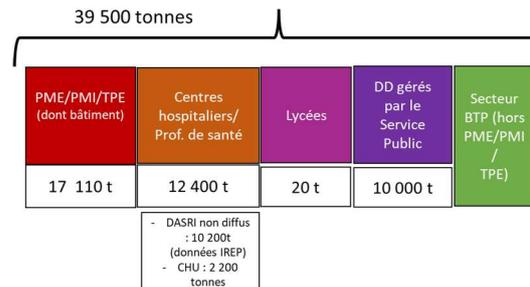


3.2 Déchets Dangereux Diffus

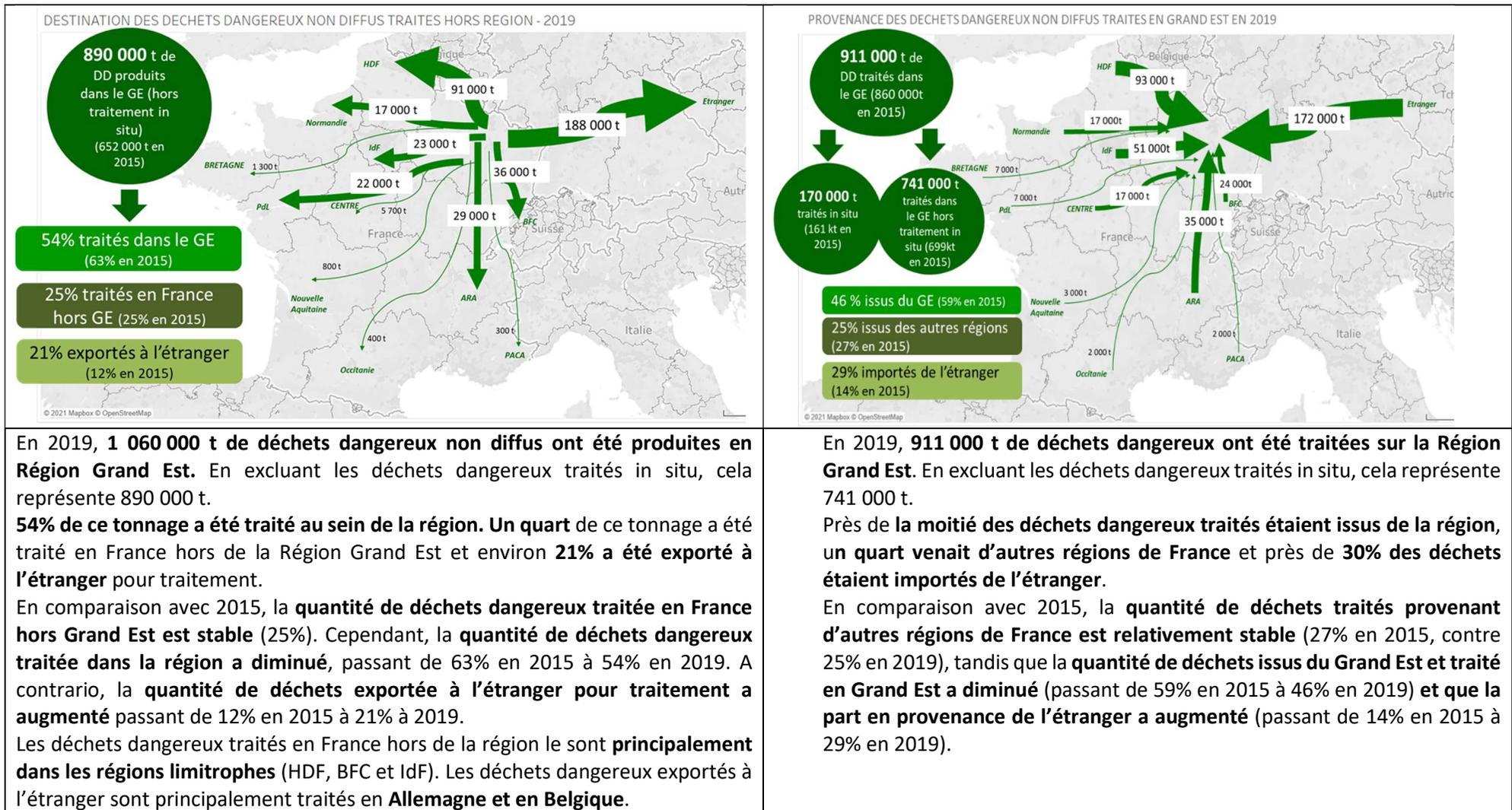
DD Diffus (petits producteurs) – données 2015



DD Diffus (petits producteurs) – données 2019



4. Cartographies des flux



Analyse des DD et Filières REP en 2019

5. Suivi des indicateurs

La synthèse des objectifs et résultats est présentée ci-dessous.

Règles SRADDET	Indicateurs	Données 2015	Données 2019	Objectif du PRPGD 2025	Analyse/Tendance
Déchets Dangereux					
<i>R13 : Réduire la production de déchets</i>	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs ayant des obligations déclaratives dans GEREP	813 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2015 dont déchets produits in situ	1 060 000 tonnes produits en Région Grand Est en 2019 dont déchets produits in situ	Stabilisation des Déchets Dangereux au niveau de 2015	 Augmentation significative des quantités produites – due à l'émergence des données du PNTTD, évolution à observer sur les années à venir pour voir si cette tendance se confirme
	Evolution de la quantité de DD produits		30% en plus par rapport à 2015		
Déchets Dangereux diffus					
<i>R12 à R15</i>	Evolution de la connaissance des DD dont diffus		Enquête auprès des CHU Observations des déchets dangereux des lycées	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Evolution du tri et collecte des DD diffus	NC	Lycées en transition	Amélioration de la collecte des données, mise en place des collectes des lycées	
<i>R13 : Réduire la production de déchets</i>	Quantité de DDS	10 011 tonnes (DMA)	10 800 tonnes (DMA)	Gisement stable	



Financé par :



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Déchets Dangereux d'amiante					
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés	22 déchèteries publiques recensées	34 points de collecte recensés (déchèteries publiques et pro, collectes ponctuelles, apport direct)	Assurer un maillage suffisant d'installation Maillage de 3 déchèteries par département Suivi des tonnages	Maillage suffisant sur les départements 67 et 88. Points de collecte à développer sur le reste de la Région. 
<i>R12 à R15</i>	Evolution de la connaissance des déchets dangereux dont diffus		Meilleure connaissance du maillage des points de collecte Estimation des quantités de terres amiantées traitées dans la Région Meilleure connaissance des imports/exports d'amiante	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Pour 2020 : collecte de données auprès des EPCI de collecte sur la gestion de l'amiante
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Tonnages (amiante libre et lié) collectées	20 848 tonnes (provenance GE)	25 896 tonnes (provenance GE)		Intégration des tonnages de terres amiantées
<i>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</i>	Tonnages traités et capacités autorisés	20 848 tonnes (provenance GE, pas de chiffres pour les tonnages importés)	58 569 tonnes (toutes provenances)	Préservation des capacités de traitement	Amélioration de la connaissance des transferts de flux. Différents projets pour le traitement de l'amiante sur la Région

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Déchets Dangereux de VHU*

*Les données 2019 ne sont pas disponibles, présentation des données 2018

<p>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</p>	<p>Nombre d'installations de traitement agréées de VHU</p>	<p>155 Centres VHU 7 Broyeurs</p>	<p>160 Centres VHU 7 broyeurs</p>	<p>Assurer un maillage suffisant d'installation</p>	<p>Légère Densification du maillage depuis 2015</p> <p>La moyenne de prise en charge sur la Région Grand Est de 22,1 pour 1000 hab. est inférieure à la moyenne nationale (24,2 pour 1000 hab.).</p> 
<p>R12 à R15</p>	<p>Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus</p>	<p>Nombre d'entreprises agréés à la démolition ; Nombre de VHU pris en charge</p>	<p>Nombre d'entreprises agréés à la démolition ; Nombre de VHU pris en charge. Observation de la filière à l'étranger (PNTTD)</p>	<p>Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse</p>	<p>Pour compléter l'observation, identifier des données relatives à la filière illégale des VHU</p>
<p>R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets</p>	<p>Tonnages et nombre de VHU pris en charge</p>	<p>88 846 VHU pris en charge soit 16 VHU/ 1 000 hab.</p>	<p>118 243 VHU pris en charge soit 22 VHU/ 1 000 hab.</p>		

Analyse des DD et Filières REP en 2019

Terres polluées					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées	Liste non exhaustive	5 installations supplémentaires depuis 2015	Préservation des capacités de traitement	
	Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	Quantité produite	Quantité produite, Quantité traitée, Exports et imports	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Meilleure connaissance des exportations à l'étranger 
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages traités et capacités autorisés	N.C	86 867 tonnes traitées dans le Grand Est (toutes provenances) 30 000 tonnes produites et traitées dans le Grand Est	Préservation des capacités de traitement	 Lié aux chantiers annuels de dépollution des sols d'importantes quantités de terres polluées sont exportées vers les Pays-Bas.
REFIOM et REFIDI					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DD	N.C	On compte 7 installations sur la Région qui traitent des REFIOM et REFIDI.	Préservation des capacités de traitement	Les quantités traitées sur la Région Grand Est ont augmentées en 2019
	Evolution de la connaissance des Déchets Dangereux dont diffus	29 300 tonnes produites. Installations de traitement non connues	36 206 tonnes produites. Installations de traitement connues et recensées	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Meilleure connaissance des installations et de la destination et provenance des flux
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages traités et capacités autorisées	Quantités traitées sur la Région non connue	54 307 tonnes traitées sur les installations de la Région.	Préservation des capacités de traitement	Augmentation des tonnages traités dans la Région et diminution de l'export à l'étranger

Analyse des DD et Filières REP en 2019

DASRI					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DD	4 installations de traitement et capacités associées	Identique à 2015	Préservation des capacités de traitement	Capacités suffisantes pour couvrir les besoins de la région
	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	Origine départementale, quantité produite et traitée, destination de traitement	Identique à 2015	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	Assez bonne connaissance en 2015
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages traités et capacités autorisées	12 730 tonnes traitées (dont tonnages DASTRI) – capacité totale de 15 700 tonnes	11 830 tonnes traitées (dont tonnages DASTRI) – capacité totale de 15 700 tonnes	Préservation des capacités de traitement	
DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)					
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DEEE	7 installations de traitement	7 installations de traitement	Préservation des capacités de traitement	Pas d'évolution depuis 2015
	Tonnages traités et capacités autorisés	NC	A minima 38 000 tonnes traitées en provenance des gros producteurs	Préservation des capacités de traitement	Capacités préservées depuis 2015
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	NC	Quantités produites par les gros producteurs Quantités traitées sur les installations	Développer le suivi, la précision des données, leurs analyse	

6. Bilans de production

Déchets dangereux	Quantités produites en 2019	Quantités produites en 2015
Gros producteurs	1 060 801 t	813 000 t
Petits producteurs	39 500 t	44 000 t
Filières REP	Quantités produites en 2019	Quantités produites en 2015
Emballages ménagers	354 981 t	326 000 t*
Papiers graphiques		<i>*Tonnage issu du rapport DMA 2019 et incluant les cartons de déchèteries</i>
Déchets d'Eléments d'Ameublement ménagers	90 406 t	75 871 t
Déchets d'Eléments d'Ameublement professionnels	3 940 t	926 t
DEEE ménagers	75 479 t	56 304 t
DEEE professionnels	NC	NC
Textiles, Linges, Chaussures	25 963 t	20 325 t
Piles et accumulateurs	1 191,7 t	1 206 t
Médicaments Non Utilisés	1 020 t	1 130 t
DASRI issu de l'autotraitement	70 t	71 t
Huiles usagées	34 200 t	19 786 t
Gaz fluorés	NC	NC
Pneus	43 568 t (2018)	34 732 t
DDS	2 370 t	2 295 t
Mobil-homes	5,7 t	NC
Véhicule Hors Usage	121 733 t (2018)	91 870 t
Déchets de l'agrofourriture	6 360 t	5 191 t
Cartouches d'impression bureautique	8 500 t	NC
Produits pyrotechnique	NC	NC
Bouteilles de gaz	NC	NC
Bateaux de plaisance et de sport	NC	NC